



LANNION

Bulletin Municipal Trimestriel N° 1 Juillet 1983



EDITORIAL DU MAIRE

Le 13 mars dernier, les électrices et les électeurs du Grand Lannion ont apporté leur confiance à l'U.A.L.

Même si la victoire a été modeste (39 voix d'écart), une chose est certaine, nous sommes en place pour six ans afin de gérer au mieux la ville de Lannion. Le recours en annulation tenté par nos principaux adversaires auprès du Tribunal administratif de Rennes n'a pas abouti. Le verdict des urnes est ainsi confirmé :

- U.A.L. : 25 élus
- Union de la Gauche : 7 élus
- I.D.G.L. : 1 élu.

La tâche que nous entreprenons est exaltante.

Je mesure les responsabilités qui sont miennes aujourd'hui.

Responsable devant tous les Lannionnais, je veux être le maire de tous. Mes origines rurales et ma volonté constante d'être à l'écoute des problèmes du Grand Lannion m'aideront à remplir mes fonctions.

Les devoirs de la charge n'empêcheront pas le maire d'être aux côtés des Lannionnais.

Lors de la campagne électorale, nous avons promis que le bulletin municipal ne serait pas abandonné mais que la formule serait revue.

Nous avons donc décidé, en commission, que le bulletin serait trimestriel.

Le premier numéro qui n'a pas sa forme définitive servira de memento aux Lannionnais.

Il est logique que toute nouvelle municipalité se présente à ses concitoyens qui sont en droit de connaître les services municipaux.

A l'avenir, nous souhaitons que ce bulletin municipal soit le trait d'union entre les Lannionnais et leurs élus.

Nous estimons que nos administrés ont droit à une information la plus objective possible.

En contrepartie, la municipalité ne manquera pas de tenir compte des observations et remarques que les lecteurs ne manqueront pas de nous faire.

Si une campagne électorale est l'occasion d'un large débat d'idées sur le plan local ou politique, l'immédiate période post-électorale doit être mise à profit pour parfaire une réflexion approfondie nécessaire à toute prise de décision future.

Depuis trois mois, la nouvelle équipe que vous avez élue a pris le travail à bras le corps. Les dossiers à étudier sont nombreux et parfois complexes.

C'est la raison pour laquelle nous voulons en toute sérénité travailler pour le bien de tous.

Nous ne voulons pas entretenir la polémique sous quelque forme que ce soit.

Nous ne nous laisserons pas entraîner sur ce terrain qui ne peut être que préjudiciable à tous et particulièrement aux Lannionnais.

Pendant cette mandature, nous nous attacherons à respecter nos engagements. L'intérêt général primera sur les intérêts particuliers.

Les premières décisions prises par la nouvelle municipalité augurent bien de notre politique municipale définie avant mars 83.

Certains Lannionnais souhaiteraient que nous allions plus vite en besogne. Je leur répondrai qu'il est nécessaire aux nouveaux élus de faire preuve de réalisme et d'objectivité et donc de ne pas prendre de décisions trop hâtives qui risqueraient d'hypothéquer l'avenir de notre ville.

REALISME ET RESPONSABILITE seront les deux mots clés de notre action municipale.

Malgré les difficultés nationales qui nous pénalisent sur le plan local, nous voulons - avec les Lannionnais et pour les Lannionnais - être des gestionnaires sérieux entièrement à leur service.

C'est notre souhait et notre volonté.

UN NOUVEAU BULLETIN MUNICIPAL EST NE

Beaucoup d'entre vous se posaient des questions quant au devenir du bulletin municipal :

- Serait-il reconduit dans sa forme ?
- Comment se définirait-il ?
- Quelle serait sa périodicité ?

A toutes ces questions, nous souhaitons apporter réponse dans ce premier numéro, dont la vocation principale est de vous présenter à tous, Lannionnaises et Lannionnais, le nouveau conseil municipal, les attributions qui sont les siennes et vous permettre de faire un peu plus connaissance avec chacun d'entre nous.

Vous trouverez, au fil de ces pages, renseignements qui pourront vous être utiles pour établir avec chacun de vos élus une information et une concertation dans les domaines qui vous tiennent à cœur.

N'hésitez pas à nous consulter car la bonne marche d'une ville passe par une étroite collaboration et compréhension avec ses habitants.

Notre projet n'est pas de faire de ce journal une tribune politique, ni une concurrence à la presse locale, mais de tenter de vous faire pénétrer avec nous dans les dossiers qui nous sont transmis, en vous informant trimestriellement des travaux en cours ou des réalisations qui après étude dans les différentes commissions et délégations sont réalisés.

Nous ouvrons ses colonnes au conseil municipal tout entier, qu'il soit de la majorité ou des oppositions. La lecture de ces pages vous le fera d'ailleurs remarquer. Nous nous refuserons à entretenir un combat d'idées où les forces s'épuisent au détriment d'un travail constructif. Ce ne sont pas dans les paroles entraînant « stériles polémiques » que se fait le devenir d'une ville.

Dans ce premier bulletin, vous pouvez le remarquer, n'apparaît aucune publicité. Certains d'entre vous s'en étonneront ayant été démarchés au titre de l'année 83 par la société parisienne « OFFRES » recueillant la publicité pour le bulletin paraissant sous la mandature de M. Jagoret « Lannion-Informations ». Nous tenons dans ces lignes à vous informer qu'une telle situation n'incombe en rien à l'ancienne municipalité, M. Jagoret ayant dénoncé en temps voulu ce contrat avec ladite société, par lettre recommandée et ceci par deux fois. Après enquête auprès de l'OFFRES, il apparaîtrait qu'un manque de synchronisation ait eu lieu entre les différents services de cette grande entreprise.

A l'avenir, pour éviter ces surprises désagréables, il nous a semblé préférable de faire appel à un démarcheur local agissant en collaboration avec l'équipe de la commission « Information-Concertation ».

Pour le prochain numéro qui devrait paraître à la rentrée d'octobre, il se permettra de rendre visite à toutes celles et ceux qui, par leur participation financière, permettront d'alléger le coût incombant à la collectivité d'un tel bulletin, que nous avons volontairement, par esprit de rigueur, diminué dans sa périodicité.

L'adjoint à l'information ne peut que souhaiter que cette brochure soit le trait d'union du conseil municipal de Lannion avec tous les Lannionnais et remplisse la tâche pour laquelle il fut créé.

Danielle MAREC
Adjointe aux relations publiques
Information-Concertation

SOMMAIRE

Edito du maire	P. 1
Présentation du bulletin	P. 2
Le conseil municipal 83-89	P. 3
Formation des commissions	P. 4
Les délégations	P. 5
Organisation des services municipaux ; memento	P. 6-7
La municipalité : responsabilité des adjoints	P. 8-9
Les adjoints	P. 10-11
L'opposition s'exprime	P. 12-13
Activités des vacances	P. 14-15
Lannion en bref	P. 16

LANNION Bulletin municipal

Direction de la publication

Mme D. MAREC

Tirage 7.500 exemplaires

Diffusion gratuite à la population

Impression IMPRAM

Lannion

LE CONSEIL MUNICIPAL 83-89

Le conseil municipal de Lannion, ville de quelque 17.000 habitants, comprend 33 membres.

A la suite des élections des 6 et 13 mars derniers, le nouveau conseil est composé de 25 élus de la liste « Union et action pour Lannion » ; 7 élus de la liste « Union de la gauche » ; 1 élu de la liste « indépendante démocratique pour la gestion de Lannion » (I.D.G.L.).

U.A.L. :

- Nédélec Yves
- Feuille Jacques
- Le Faucheur Yves
- Le Goaréguer J.Ph.
- Marec Danielle
- Le Roy Guy
- Prigent Jules
- Bougeard Louis
- Guillou René
- Le Gall J.Michel
- Gillet Roland
- Poupon Pierre
- Riou Yvon
- De Langle Anne
- Mel Denis
- Favé J.Paul
- Le Rolland Marie
- Crom J.Pierre
- Denez Francis
- Razavet Armand
- Le Calvez Loïc
- Floc'h François
- Cadiou Roselyne
- Le Béhec Michel
- Guégu Hervé

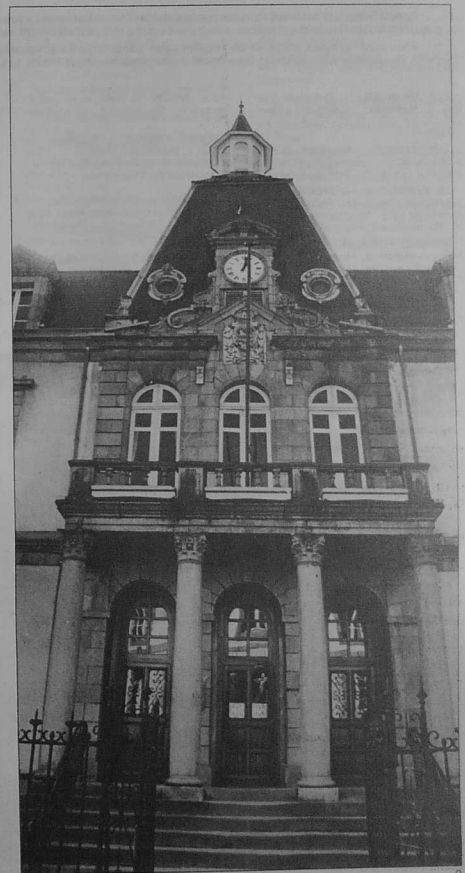
Union de la gauche :

- Jagoret Pierre
- Tazé Alain
- Tazé Jean
- Picard Yves
- Le Montréar Jean-Pierre
- Bourachot Gérard
- Bourdoulous Yves

P.S.
P.S.
P.C.
P.S.
U.D.B.
P.S.
P.C.

I.D.G.L. :

- Gouronec Alain



FORMATION DES COMMISSIONS

Spécialisées par activités (travaux, personnel, police, urbanisme...), les commissions ont pour rôle essentiel la préparation des dossiers qui seront ensuite présentés et éventuellement votés en réunion du conseil municipal. Elles sont formées d'élus et de responsables administratifs et techniques des services municipaux. Pour certains problèmes, elles peuvent faire appel à des personnes qualifiées, extérieures au conseil.

LES FINANCES. — **Président:** Le Roy G. **Membres:** Le Gall J.M., Favé J.P., Crom J.P., Floch F., Picart Y., Gouronnec A.

LES TRAVAUX. — **Président:** Guillou R. **Membres:** Le Faucheur Y., Gillet R., Prigent J., Denez F., Tazé J., Picart Y.

LE PERSONNEL. — **Président:** Le Béhec M. **Membres:** Faullu J.; Le Goaréguer J.Ph.; Bougeard L.; Guégou H.; Bourdoulous Y.; Jagoret P.

AFFAIRES SOCIALES. — **Président:** Denez F. **Membres:** Mme A. de Langle; Le Goaréguer J.Ph.; Mme Le Rolland; Guégou H.; Bourachot G.; Tazé J.

RELATIONS COMMUNALES
CONCERTATION-INFORMATION. — **Président:** Floch F. **Membres:** Mme D.

Marec; Bougeard L.; Mme A. de Langle; Razavet A.; Bourachot G.; Le Montréer J.P.

POLICE-HYGIENE. — **Président:** Le Calvez L. **Membres:** Nédélec Y.; Favé J.P.; Mme R. Cadiou; Le Béhec M.; Bourdoulous Y.; Picart Y.

JEUNESSE ET SPORTS. — **Président:** Favé J.P. **Membres:** Gillet R.; Riou Y.; Le Calvez L.; Guégou H.; Bourachot G.; Jagoret P.

URBANISME-P.O.S. — **Président:** Gillet R. **Membres:** Bougeard L.; Prigent J.; Riou Y.; Le Faucheur Y.; Gouriou A.; Gouronnec A.

CULTURE ET LOISIRS. — **Présidente:** Mme D. **Membres:**

Le Goaréguer J.P.; Razavet A.; Floch F.; Mme R. Cadiou; Le Montréer J.P.; Gouriou A.

COMMERCE-INDUSTRIE-EMPLOI. — **Président:** Crom J.P. **Membres:** Faullu J.; Le Roy G.; Prigent J.; Le Calvez L.; Le Montréer J.P.; Bourdoulous Y.

AFFAIRES SCOLAIRES. — **Président:** Riou Y. **Membres:** Le Gall J.M.; Mme A. de Langle; Mel D.; Razavet A.; Bourachot G.; Gouronnec A.

PETITE ENFANCE-CRECHE. — **Président:** Mel D. **Membres:** Mme A. de Langle; Faullu J.; Le Béhec; Poupon P.; Tazé J.; Gouriou A.



4

LES DELEGATIONS

Désignées par le conseil municipal, les délégations assurent la représentation de la ville de Lannion dans les organismes extérieurs: associations, syndicats intercommunaux, conseils d'administration...

Syndicat de voirie: MM. Le Faucheur, Gillet.

Syndicat aéroport: MM. Nédélec, Bougeard, Riou, Favé.

SITOM: MM. Le Faucheur, Gillet.

SIDIRL: MM. Nédélec, Faullu, Le Roy, Crom, Le Calvez.

Commission administrative du Centre Hospitalier: M. Nédélec, Mme Marec, M. Bougeard.

Syndicat mixte pour la protection du littoral (Amoco Cadiz): MM. Le Goaréguer, Le Roy, Gillet, Floch.

Office municipal des sports: MM. Guillou, Gillet, Riou, Favé, Le Calvez, Guégou.

Comité des œuvres sociales: MM. Faullu, Le Goaréguer, Le Roy, Bougeard, Le Béhec, Guégou.

Office de tourisme: M. Crom.

Comité des fêtes: Mme Cadiou.

ACEV (centres aérés): MM. Le Faucheur, Bougeard, Le Gall, Mme de Langle, MM. Prigent, Favé, Denez, Le Calvez.

Bureau d'aide sociale: Mmes de Langle, Le Rolland, MM. Mel, Riou.

Office municipal personnes retraitées: M. Bougeard, Mme de Langle, MM. Guillou, Denez.

Comité cantonal: Mme de Langle, M. Riou.

Caisse des écoles: MM. Le Gall, Poupon, Le Rolland, Le Faucheur, Picart.

Office action culturelle: MM. Le Goaréguer, Razavet, Mme Marec, M. Le Montréer.

Commission permanente d'enquête du port de commerce: MM. Gillet, Tazé (suppléant).

Commission permanente d'enquête du port de plaisance: MM. Gillet, Le Roy, MM. Bourachot, Gouronnec (suppléants).

Association sauvegarde bassin du Léguer: MM. Le Gall, Le Montréer, MM. Prigent, Gouriou (suppléants).

Ecole de musique du Trégor: M. Le Goaréguer, Mme Marec, MM. Floch, Gouronnec.

Centre socio-culturel de Ker-Uhel (comité de gestion de Woas-Wen): MM. Favé, Riou, Denez, Mme de Langle, MM. Tazé, Gouriou.

Foyer de Saint-Elivet: Mme de Langle, M. Guillou, Mme Marec, M. Bourachot.

Foyer A. Dagorn: MM. Guillou, Bougeard, Bourdoulous.

Foyer Sainte-Anne: M. Bougeard.

Commission départementale d'urbanisme: M. Bougeard.

Conseil administration du lycée: M. Le Roy.

Conseil d'administration du CES: M. Le Gall.

Commission de sécurité: M. Faullu.

Comité de gestion de raccordement des eaux usées de Ploubezre: MM. Bougeard, Tazé.

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement: M. Gillet.

Commission départementale d'urbanisme commercial: M. Crom.

Entente intercommunale des collectivités propriétaires de piscines: Mme Cadiou, MM. Le Calvez, Bourachot.

Syndicat électrification de Lannion: MM. Le Faucheur, Picart; MM. Mel, Jagoret (suppléants).

Commission paritaire locale: 1^{re} catégorie: titulaires, MM. Le Béhec, Le Goaréguer, Bougeard; suppléants, MM. Tazé, Bourachot, Le Montréer.

2^e catégorie: titulaires, MM. Faullu, Guégou; Le Faucheur; suppléants, MM. Gouriou, Jagoret, Gouronnec.

Comité technique paritaire: MM. Faullu, Prigent, Riou, Mmes Marec, Cadiou, M. Bourdoulous.

Comité d'hygiène et de sécurité: MM. Le Calvez, Mel, Favé, Razavet, Tazé, Gouronnec.

Syndicat départemental d'électrification: 4 représentants. Titulaires: MM. Le Faucheur, Poupon, Mme Le Rolland, M. Picart.

Commission communale des impôts: titulaires: 11 majorité, 4 opposition, 1 extérieur; suppléants: 11 majorité, 4 opposition, 1 extérieur.

Association rive gauche: MM. Guillou, Gouriou.

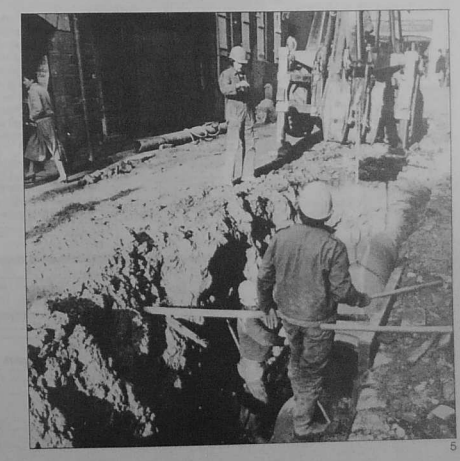
Commission de réforme: 2 titulaires, 2 suppléants.

Association du Trégor pour l'insertion des jeunes de 16 à 18 ans: titulaires: Mme de Langle, MM. Crom, Riou, Bourachot.

Comité de gestion de l'Auberge de Jeunesse: MM. Favé, Gouriou.

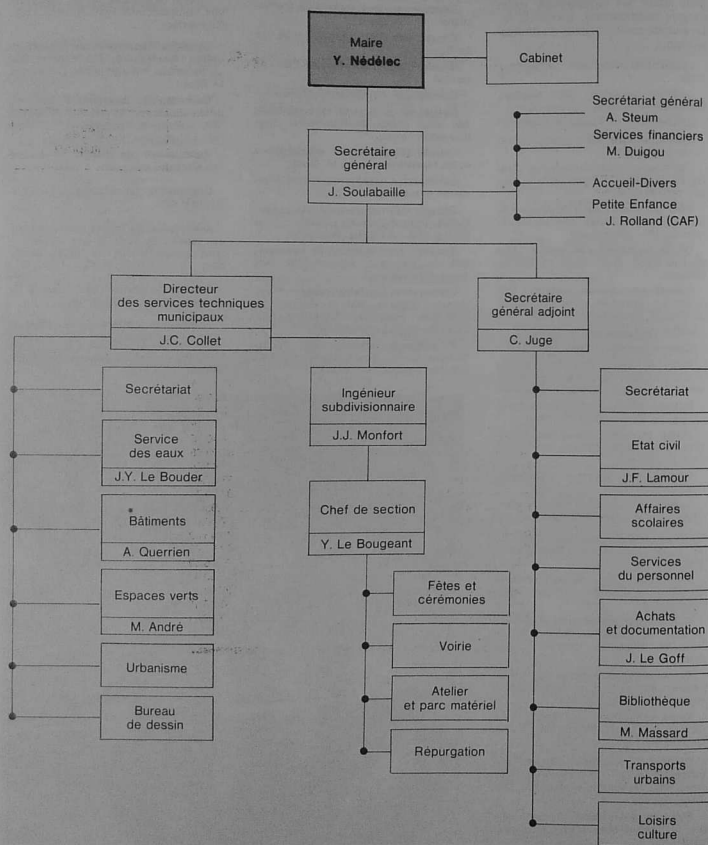
Prévention routière: M. Le Calvez, M. Jagoret (suppléant).

Fanfare: MM. Guillou, Le Goaréguer, Picart.

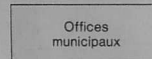
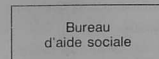
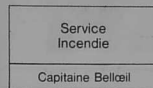


5

ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX



SERVICES EXTERIEURS



Quelques numéros utiles

Mairie	37.43.68
Services techniques municipaux	37.02.94
Transports urbains	37.43.68
Centre de secours principal	18
Commissariat de police	37.40.45
Gendarmerie	37.03.78
Sous-préfecture	37.44.14
Sécurité sociale	37.47.48
Agence Nationale pour l'Emploi	37.05.71
Hôtel des Impôts	37.95.94
Trésor Public	37.40.43
Douanes	48.45.32
Chambre de Commerce	37.91.49
E.D.F. - G.D.F.	37.48.59
Centre hospitalier de Lamion	37.06.03
Polyclinique Ste-Thérèse	37.04.19
Service médical d'urgence	37.15.15
S.N.C.F.	37.03.01

RESPONSABILITES DES ADJOINTS



Docteur Jacques FEUILLU,
maire adjoint

Personnel municipal, y compris les pompiers.

- Développement économique,
- Sécurité publique,
- Halles, marchés, droits de place,
- Délégué du maire pour toutes les affaires municipales.

Permanence : Vendredi, de 11 à 12 h.



Mme Danielle MAREC,
adjoint

- Relations publiques, bulletin municipal
- Permanence* : Mercredi, de 17 h à 18 h.



Roland GILLET,
adjoint

- Sports
- Permanence* : Vendredi, de 9 h à 10 h.



Yves LE FAUCHEUR,
adjoint

- Travaux et bâtiments communaux,
- Eau, assainissement, voirie, éclairage public, cimetière, abattoir municipal, espaces verts.

Permanence : Mardi, de 10 h 30 à 12 h.



Guy LE ROY,
adjoint

- Transports Urbains Lannionnais,
- Finances

Permanence : Vendredi, de 17 h à 19 h.



Mme Anne de LANGLE,
adjoint

- Bureau d'aide sociale,
- Affaires sociales,
- Petite enfance.

Permanence : Jeudi, de 10 h à 11 h.



Louis BOUGEARD,
adjoint

- Urbanisme
- Permanence* : Mercredi, de 10 h à 11 h.



Jean-Philippe LE GOAREGUER,
adjoint

- Affaires culturelles, bibliothèque...
- Permanence* : Jeudi, de 15 h à 16 h.



Jean-Michel LE GALL,
adjoint

- Affaires scolaires (écoles, cantines, garderies),
- Caisse des écoles,
- Loisirs (colonie).

Permanence : Lundi, de 11 h à 12 h.

Adjoints des secteurs ruraux

Denis Mel, Servel - Mme Marie Le Rolland, Buhulien.
Armand Razavet, Brélévenez - Pierre Poupon, Loguivy

PERMANENCES MUNICIPALES DANS LES MAIRIES ANNEXES

Servel : M. Mel, le samedi, de 10 à 11 h.

Brélévenez : M. Razavet, le lundi, de 11 h à 12 h.

Buhulien : Mme Le Rolland, le mardi, de 10 h 30 à 11 h 30.

Loguivy : M. Poupon, le vendredi, de 11 h à 12 h.

Délégués de secteur

1^{er} et 3^e samedis du mois, 14 h-15 h : Ker-Uhel, Jean-Paul Favé ;
Rive Gauche : René Guilou

2^e et 4^e vendredis du mois, 17 h-18 h : Saint-Elivet, Mme Marec
Permanence du maire, le **lundi**, de 9 à 10 h.



Ker-Uhel, quartier populaire de la ville (près du quart de la population lannionnaise) méritait une attention toute particulière de la part de la municipalité. Ainsi, pour être plus proche des habitants, elle y a nommé un conseiller municipal délégué.

Comment voit-il son rôle ? Principalement, être à l'écoute des personnes pour pouvoir prendre connaissance des vrais problèmes du quartier. Etre l'intermédiaire, le relais vers la municipalité, les services administratifs, les services techniques, tant pour les problèmes de tous les jours, plus personnels et plus immédiats, que pour les problèmes bien plus aigus pour lesquels une réflexion profonde doit être engagée.

En ce sens, sans vouloir minimiser les besoins des zones pavillonnaires, il ne fait pas

Du côté de Ker-Uhel



de doute que ce sont ceux de l'habitat collectif qui seront au cœur de nos préoccupations.

Pour cela, je suis à votre service pendant mes permanences qui ont lieu au centre social de Ker-Uhel, le premier et le troisième samedi de chaque mois.

J.P. FAVE

Affaires scolaires : Ecole Diwan

La seconde classe maternelle de l'école Diwan a ouvert ses portes le 18 avril 1983, dans une maison communale du parc Sainte Anne, mise à sa disposition un mois après l'arrivée de la nouvelle municipalité lannionnaise.

Cette deuxième classe, la première se trouvant à Beg-Lequer, accueille pour le dernier trimestre scolaire six enfants. Le double d'élèves est prévu pour la rentrée scolaire de septembre, c'est dire l'intérêt que représente l'enseignement du breton aux tout-petits.

M. Nédélec, maire de Lannion, bretonnant par excellence, a lors de l'inauguration de cette nouvelle école, noté que le prêt de ce local représentait une des promesses électorales et a souligné la volonté de la municipalité de soutenir les efforts continus de tous ceux qui se battent depuis des années pour redonner à la langue bretonne la place qui lui revient de droit dans la vie de tous les jours.

J.M. LE GALL
Adjoint aux questions scolaires

Le mot de l'adjoint aux travaux

Membre du conseil municipal de Lannion depuis 1961, date de la fusion, j'ai participé activement à la création du Grand Lannion et à son expansion.

Après avoir occupé pendant de très nombreuses années le poste d'adjoint spécial de Buhulien, ainsi que le poste d'adjoint au maire de 1968 à 1977 - plus particulièrement chargé de l'ensemble des secteurs ruraux - j'ai contribué à l'amélioration des chemins communaux sur l'ensemble du territoire du Grand Lannion, poursuivi les extensions en réseau d'eau potable et terminé quelques écarts d'électrification non encore réalisés à l'époque.

Après avoir passé 8 ans dans l'opposition municipale, me voici à nouveau à un poste de responsabilité. J'ai décidé d'apporter mon soutien sans réserve à la nouvelle équipe municipale.

Adjoint aux travaux, je m'y consacrerai entièrement et serai à l'écoute de chacun

d'entre vous, sans parti pris et sans arrière-pensée politique : telle a toujours été ma façon de travailler dans le passé et le sera désormais.

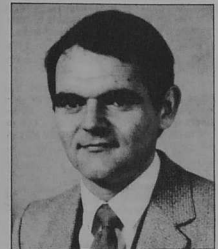
Je reçois en mairie tous les mardis, de 10 à 12 h, ou sur rendez-vous. Téléphoner à ma permanence : 37 43 66.

Y. LE FAUCHEUR
Adjoint au maire

Servel

Denis Mel, 34 ans - né à Guimaec, fils d'agriculteur, agent technique à L.T.T., marié et père de 2 enfants.

Lannionnais depuis 13 ans, j'ai souhaité prendre part à la gestion locale en me présentant à vos suffrages avec l'équipe U.A.L. Vous nous avez fait confiance, je vous en remercie.



Adjoint spécial pour le secteur de Servel où j'habite depuis 10 ans, mon souhait est d'étudier avec vous les différents problèmes que vous pouvez rencontrer. Notre objectif principal étant avant tout d'assainir les finances, il faudra sélectionner les travaux selon l'urgence et l'importance du coût, la priorité allant à l'entretien des aménagements existants.

Mes fonctions sont aussi celles d'officier d'état civil ; je suis à votre service en mairie de Servel, tous les samedis matin, de 10 à 11 h, pour - entre autres - délivrer des fiches d'état civil et bien sûr pour être à l'écoute des doléances aux commissions concernées.

Buhulien : mairie annexe

Permanence assurée le mardi matin, de 10 h 30 à 11 h 30, par Mme Marie Le Rolland, adjointe spéciale, membre de la commission du B.A.S. et des affaires sociales. Elle se tient à votre disposition pour les petits problèmes administratifs.

Compte administratif 82 et finances locales

Le compte administratif de l'exercice 82 a été adopté en séance publique du conseil municipal du 27 juin par 7 voix pour et 26 abstentions.

M. Jagoret s'est abstenu, considérant que ce vote sanctionnait sa gestion. Les élus de la majorité municipale se sont abstenus, du moment où il donnait à ce vote un tel sens.

Le vote d'un compte administratif est en effet ambigu : s'agit-il pour le conseil d'officialiser un document administratif et à cette occasion de féliciter les comptables pour leur travail de l'année, ou s'agit-il de sanctionner les décideurs ? Le 27 juin, le conseil s'est exprimé en fonction de la deuxième hypothèse.

Après ce vote, M. Jagoret s'est déclaré satisfait de la succession qu'il nous légué, largement excédentaire selon lui, puisque 1.359.948 F apparaissent en excédent au compte 82. Je ne partage hélas pas son point de vue.

Un compte administratif est en effet un document comptable qui consigne les dépenses payées et les recettes perçues à la date de clôture de l'exercice et les compare aux dépenses et recettes prévues dans les budgets prévisionnels de l'année - primitif et additionnel - lesquels prennent aussi en compte les résultats du compte administratif de l'année précédente.

A la clôture d'un exercice, toutes les dépenses et les recettes ne sont pas réalisées, en particulier en ce qui concerne l'investissement. La différence entre le prévu et le réalisé constitue le report (qui est donc rajouté au budget de l'exercice suivant). Le report du compte 82 s'élève à 8.302.728 F, en dépenses prévisionnelles et 6.845.177 F en recettes.

Le report est donc une valeur prévisionnelle. Si, par hasard, il y a eu sous-évaluation des dépenses (coût réel des travaux plus élevé que prévu, travaux à réaliser non prévus...) ou surévaluation des recettes (notamment en matière de subventions), il y a donc « dépassement ». Ce dépassement n'apparaît qu'à la fin réelle de l'opération concernée, c'est-à-dire au cours de l'exercice suivant, voire beaucoup plus tard pour certaines opérations d'envergure.

Un report, apparemment équilibré en recettes et en dépenses peut donc, dans la réalité, contenir un déficit qui ne sera connu que bien après la clôture de l'exercice qu'il concerne. C'est pourquoi, l'évaluation d'une gestion par le moyen des comptes administratifs ne peut se faire qu'en analysant au moins trois comptes successifs. Pour apprécier les conclusions du compte 82, il faudra attendre au moins la fin de l'année 83.

Un baromètre plus directement accessible est « la Trésorerie », qui est la comptabilité au jour le jour.

Une trésorerie est saine quand elle dispose d'un volant permettant d'absorber les petits dépassements parfois inévitables, considérant qu'il y a aussi d'heureuses surprises où les dépenses se révélant inférieures aux prévisions dégagent un excédent de recettes. Bien organisée, la trésorerie doit permettre d'absorber les grandes échéances des annuités d'emprunt.

Quand les dépassements se multiplient, quand se multiplient les opérations non programmées, le flux des dépenses imprévues épuise le volant de trésorerie et les difficultés apparaissent. Quand la trésorerie risque de devenir négative, la machine se grippe et il faut alors recourir aux avances.

Bien qu'ayant encaissé, en plus des recettes ordinaires, des emprunts de 3.049.000 F et 1.150.000 F en décembre 82, la ville a dû solliciter du Trésor Public, en janvier 83, une avance d'un montant de 6.033.000 F correspondant à deux douzièmes du revenu des impôts locaux et taxe des ordures ménagères qui n'auraient dû être perçus qu'en novembre et décembre 83. En mars, rentrait un emprunt de 3.450.000 F en plus des 4.750.000 F de recette ordinaire de ce mois.

En avril, il nous a néanmoins fallu ralentir ou stopper des travaux en cours pour réguler le flux des dépenses et permettre de faire face à l'échéance d'emprunt de mai !

Quand par ailleurs je constate que des travaux, tels ceux du vieux collège (1.700.000 F dus à la SEMAEB, dont 450.000 F d'agios + 1.133.000 F d'avance de TVA), ceux du lotissement du Bd d'Armor (400.000 F), n'ont fait l'objet d'aucune inscription budgétaire en 83 et constituent donc une hypothèque sur l'avenir immédiat, il m'est permis de ne pas partager la satisfaction de la majorité municipale !

Une analyse de la situation financière de la ville est en cours. L'objet de cette étude n'est évidemment pas de rechercher un quelconque « objet de scandale », comme me le reprochait mon prédécesseur en Commission des Finances, mais bien de connaître l'état réel des finances de la ville.

Ses conclusions seront la base de notre action, dont le premier objectif demeure, j'en suis convaincu, l'assainissement des finances locales.

Les conclusions de cette étude vous seront communiquées.

A bientôt.

G. LE ROY,
Adjoint responsable des Finances

LES OPPOSITIONS ONT LA PAROLE...

De la démocratie dans la municipalité R.P.R.

La nouvelle municipalité est maintenant installée depuis trois mois. C'est trop court pour dégager un bilan de son action. Ces trois mois sont cependant suffisants pour apprécier la conception de démocratie locale que se fait la nouvelle municipalité R.P.R.

Les déclarations éloquentes à l'ouverture de la première séance du nouveau conseil municipal n'ont pas manqué de faire appel à l'esprit d'équipe, à la tolérance, à la compréhension constructive, voire à l'effacement des étiquettes politiques. Propos qui ne manquaient pas de sel, prononcés qu'ils étaient au terme d'une campagne électorale où la liste U.A.L. n'avait pas donné la dentelle.

L'étonnement, bien entendu, a été de courte durée. La place laissée aux oppositions dans les commissions et délégations du conseil municipal révélait la piètre conception de l'alternance et de démocratie locale appliquée à la façon R.P.R.

En mars 1977, la municipalité de l'Union de la Gauche avait désigné un maire et une équipe d'adjoints choisis dans la majorité, l'opposition de l'époque nous l'avait alors vivement reproché. Mais le maire et les adjoints constituaient l'organe exécutif du conseil municipal, leur action nécessitait une étroite collaboration, un accord sur les décisions essentielles et sur la façon de gérer les affaires municipales puisqu'ils assumaient la responsabilité de leurs choix devant les électeurs.

La municipalité de l'Union de la Gauche, avait également gardé les présidences des différentes commissions municipales.

En revanche, l'opposition de 1977 s'était vu offrir 2 sièges sur 5 dans chacune des 11 commissions mises en place en début de mandat. Plus encore, la municipalité avait décidé d'ouvrir toutes les commissions à tous les conseillers municipaux sans exception, désireux d'y participer. Les commissions ne sont-elles pas le lieu où peuvent s'exprimer les avis et se préparer les dossiers soumis à l'assemblée municipale ? La Gauche ne pratiquait-elle pas déjà la « compréhension constructive » que mentionne mais que ne pratique guère M. Nédélec ?

Au niveau des délégations, la même démarche démocratique s'était poursuivie. C'est ainsi que les conseillers de l'opposition siégeaient dans les organismes suivants :

- Syndicat de voirie 1 sur 2
- Syndicat de l'aéroport 1 sur 3
- Caisse des écoles 2 sur 5

- Office du tourisme 1 sur 2
- Foyer « St-Elvert » 3 de l'opposition
1 majorité
- Foyer « A. Dagorn » 2 opposition
1 majorité
- Crèche familiale 2 opposition
1 majorité
- Office municipal des sports 2 sur 6
- La présidence en étant assurée par M. Méreux, conseiller de l'opposition
- Syndicat de la protection du littoral.
- A.C.E.V.

L'énumération peut paraître fastidieuse, mais la liste des délégations auxquelles la municipalité R.P.R. laisse quelques places aux oppositions est beaucoup moins longue.

Il faut ajouter, comme on a pu le constater dans les jours suivants, que le R.P.R. projetait de s'imposer à la Direction des Syndicats Intercommunaux ; pour le Syndicat de l'Aéroport, le SIDIRL, le Syndicat Départemental d'Électrification, comme pour le Syndicat des Communes, il en a été largement pour ses frais, ne craignant pas, à l'occasion, de protester, hurler à l'injustice ou de quitter la réunion en claquant les portes ou en refusant les places qui lui étaient offertes.

C'est ainsi que le député de la circonscription et le conseiller général se sont vu refuser de pouvoir tenir leur permanence hebdomadaire à la mairie de Lannion, cette « Maison de verre » ouverte à tous les Lannionnais, comme l'affirmaient pourtant M. Nédélec.

Ces pratiques procèdent-elles d'un comportement systématique comme on le note déjà dans nombre de communes dirigées par le R.P.R. : reprise en main des associations, mise à l'écart de membres du personnel communal, remise en cause de mesures sociales, etc.

Quoi qu'il en soit, les élus de Gauche continueront d'apporter leur conviction dont ils ont su faire preuve dans le passé. Lannion n'échappe pas aux difficultés suscitées par une crise qui bouleverse le monde entier, le mot n'est pas trop fort. Les problèmes économiques et surtout celui de l'emploi nécessitent une action continue, imaginative pour participer et contribuer aux solutions. L'action de tous les élus, à tous les niveaux, s'avère plus que jamais nécessaire, les élus de Gauche ont la ferme intention de s'atteler à cette tâche et restent plus que jamais à l'écoute et à la disposition de tous.

Pierre JAGOURET ; Alain GOURIOU ; Gérard BOURACHOT ; Yves PICART.

Nous remplissons notre mandat avec dévouement et responsabilité

Le 13 mars 1983, les électeurs lannionnais, par 39 voix de majorité, ont désigné la liste de droite avec à sa tête le R.P.R., pour diriger la municipalité.

La nouvelle loi électorale permet à l'opposition d'être représentée au conseil municipal. La minorité au conseil municipal est trop minoritaire pour qu'elle puisse envisager de renverser la majorité. Mais la possibilité que lui confère la loi de participer au conseil municipal, implique qu'elle ait les moyens politiques et techniques d'assurer ses responsabilités.

Elle doit en particulier pouvoir jouer d'un pouvoir de contrôle, d'information, de proposition.

C'est pourquoi nous souhaitons que tous les élus puissent participer et aient connaissance des dossiers qui seront discutés en commissions, comme l'Union de la Gauche l'a pratiqué de 1977 à 1983.

Nous ne serons au conseil municipal, ni des revanchards, ni des spectateurs. Contrairement aux pratiques de l'opposition au Parlement, nous ne chercherons pas, par des manœuvres procédurières, à bloquer le fonctionnement du conseil.

Rassembleurs au service de la population

Nous serons dans ce conseil les porte-parole du Lannion qui travaille, qui pense, qui crée, qui innove.

Nous le ferons d'autant plus et nous sommes d'autant plus qualifiés pour le faire que, membres de la majorité gouvernementale, nous nous appuierons sans cesse sur les acquis du gouvernement, nous rechercherons dans les quartiers et les entreprises, le rassemblement le plus large.

Dans un contexte nouveau, nous avons à respecter l'accord conclu entre le Parti Socialiste et notre Parti en juin 1981.

Par ailleurs, nous avons été élus au conseil municipal dans le cadre d'une liste d'Union de la Gauche et sur la base d'un programme.

Communistes, socialistes, nous sommes à la fois ensemble la majorité gouvernementale et les composantes de la liste d'Union de la Gauche.

Ce n'est pas parce que nous sommes dans l'opposition municipale que nous sommes pour autant devenus ou redevenus un parti d'opposition.

Nous veillerons à ce que la municipalité ne devienne pas ce contre-pouvoir soutenu par Barre-Chirac.

C'est dans la politique du gouvernement, dans le programme de la liste d'Union de la Gauche, dans notre programme municipal, dans la population elle-même que nous rechercherons les propositions constructives à faire avancer dans le conseil municipal.

Nous rechercherons comment mieux répondre à la fois aux besoins individuels et collectifs de la population.

Nous serons attentifs à ce que, selon la loi, le transfert des compétences aux collectivités locales s'accompagne bien du transfert par l'Etat des ressources correspondantes.

Nous userons de notre expérience pour combattre les mesures de la Droite, contrairement aux intérêts de la population.

Elus communistes, nous remplirons notre mandat (comme nous l'avons fait de 1977 à 1983) avec dévouement et responsabilité, en nous faisant porteurs de la volonté et des aspirations de celles et de ceux qui nous ont élus.

Nous tiendrons les engagements pris dans l'Union, avec tous ceux qui le veulent, nous continuerons d'agir pour le changement.

Les habitants de Lannion peuvent compter sur nous pour poursuivre l'action menée depuis des années pour l'amélioration de la vie quotidienne.

**Jean TAZE
Yves BOURDOULOUS**

U.D.B.

Ainsi donc le grand ménage s'est arrêté, comme tirait un article de la section lannionnaise de l'Union Démocratique Bretonne au lendemain du deuxième tour des municipales. 47 % des Lannionnais sont représentés par 25 des leurs au conseil alors que les 53 % restants des deux oppositions n'ont que 8 élus. On peut le regretter, mais telle est la conséquence d'une loi électorale, votée par la majorité parlementaire socialiste, que pour notre part à l'U.D.B. nous avons toujours considérée comme injuste et peu démocratique.

La direction des affaires municipales appartenait dorénavant pour six ans aux élus de la liste UAL.

En tant qu'élu de l'opposition bretonne de gauche, je tiens à dire que j'exercerai loyalement et avec vigilance mon rôle de contrôle de la gestion de notre cité, mais que je souhaite également participer à la construction de l'avenir de Lannion. Je ferai donc des propositions concrètes en ce sens durant mon mandat.

En particulier, je m'efforcerai que soit affirmée la dimension bretonne de notre ville. Sur le plan local, ceci doit se traduire par :

- La poursuite du bilinguisme des noms de lieux publics (rues, édifices, ...)

- Une aide efficace à l'école Diwan sur le plan des moyens de fonctionnement (locaux adéquats).

- La poursuite des démarches entreprises par Jean-Louis Le Mée, ancien adjoint, auprès de la ville galloise de Caerwynon, proche donc de nous par la culture, en vue d'un jumelage.

L'intégrité d'un peuple c'est non seulement son droit de vivre sa culture, mais également celui de travailler dans son pays. J'ajouterais donc que des initiatives soient prises dans le but de maintenir et développer le potentiel économique de Lannion. Ainsi Lannion et le pays du Trégor constituent un pôle économique suffisamment important pour obtenir la création d'une Chambre d'Industrie et de Commerce dans notre ville. Par ailleurs, je souhaite que la nouvelle municipalité continue d'apporter son soutien à l'action entreprise par le comité pour la création d'un port en eau profonde dans le Trégor-Golfe. En cas d'aboutissement, les conséquences économiques seront importantes bien que difficiles à chiffrer.

Au plan des équipements collectifs, la priorité des priorités est la construction d'une salle des sports. Celle-ci permettra de libérer de manière définitive l'actuelle salle omnisports dans le but de la transformer ultérieurement en une véritable salle de spectacles, rôle qu'elle joue déjà, mais dans quelles conditions.

Bien d'autres points pourraient être évoqués sûrement mais l'heure est plutôt à l'action.

En conclusion de ce court article qui, j'espère, ne sera pas le dernier, je remercie sincèrement les Lannionnaises et les Lannionnais qui, en portant leurs suffrages sur la liste d'Union de la Gauche, ont voulu exprimer en plus leur soutien à l'action spécifique que mène l'U.D.B. dans le but de la défense et de la reconnaissance de l'identité de notre peuple et je suis sûr de leur assurer que nous la poursuivrons fermement dans l'avenir.

**Jean-Pierre LE MONTEUR
Militant UDB
élu liste Union de la Gauche**

Avec « LANNION-INDEPENDANT » PARTICIPONS POUR DEMAIN

par Alain GOURONNEC

Changement !

Nouvelle majorité, nouveau journal : c'est la démocratie.

Minoritaire des majoritaires minoritaires au conseil municipal de Lannion, j'ai eu la surprise de me voir accorder une place dans notre journal communal.

J'en profite donc pour remercier toutes les électriques et tous les électeurs de la liste IDGL de nous avoir fait confiance, aussi bien au premier qu'au deuxième tour.

Qu'ils trouvent ici le témoignage de ma volonté d'agir et d'œuvrer pour Lannion sans esprit partisan.

Bien sûr SEUL, ce n'est guère facile ! Mais représentant des indépendants je suis là, et coquin de sort, par cette drôle de loi électorale, il apparaît que nous sommes le plus représentatif (675 voix pour un conseiller IDGL).

Ceci est un peu, bien sûr, la bravade du perdant.

Mais avons-nous vraiment perdu ?

L'élection, oui !

L'avenir certes non, car notre victoire est celle d'avoir apporté une réflexion nouvelle à Lannion. Réflexion vers plus de dignité pour l'homme, vers plus de responsabilité, vers cette troisième voie qui fut en son temps préconisée par de Gaulle, qui est aujourd'hui proposée par le pape, lors de son voyage en Amérique Latine.

Mais cette troisième voie génère elle-même la Gauche collectiviste

car l'homme responsable n'est plus aliénable, elle génère la Droite Capitaliste car l'homme responsable n'est plus exploitable.

Toutefois gêner n'est pas suffisant, il faut aussi parfois oser se lever afin de construire cette voie qui permettra aux citoyens d'être les acteurs de la vie dans leurs quartiers, dans leurs communes, dans leurs pays.

Les indépendants de la liste IDGL n'ont pas hésité à prendre leurs responsabilités et désormais par notre présence la Gauche comme la Droite se doivent de nous écouter : elles nous écouteront encore plus demain car l'association « Lannion Indépendant » est créée et plusieurs groupes de travail fonctionnent déjà.

J'appelle tous nos électeurs, toutes celles et tous ceux qui ont accepté notre message à venir nous aider à aller plus loin vers plus d'humanité, vers plus de dignité pour toutes les femmes et tous les hommes de la cité, sans aggrégation, sans haine dans l'acceptation de la différence avec les autres.

Aussi Lannionnaise et Lannionnais, rejoignez-nous ! Vous trouverez dans vos quartiers, auprès des membres de la liste IDGL tous les renseignements que vous souhaiterez. Vous pourrez ainsi travailler dans nos commissions, apporter vos suggestions et construire, en participant avec nous, ce que sera DEMAIN.

**Alain GOURONNEC
conseiller municipal (liste IDGL)**

ACTIVITES DE VACANCES

A la veille des vacances scolaires, je voudrais, en tant qu'adjointe chargée des affaires sociales, faire le point sur toutes les possibilités que la ville de Lannion offre aux familles pour accueillir leurs enfants durant les deux mois d'été.

1) Les centres aérés organisés par l'ACEV (association comité d'entreprise-ville).

La ville et les comités d'entreprise de LTT, LMT, CIT et COS se retrouvent pour gérer conjointement les centres aérés de Beg-Léguer et de Kerligonan où les enfants sont accueillis à la journée. La direction administrative est assurée par Mme Penvern. Son bureau est situé au centre socio-culturel (tel. 37.01.41), rue Jean Savidan, à Lannion.

Cette année, en juillet comme en août, trois centres seront ouverts :

– Le centre maternel de Kerligonan (tel. 48.76.41) pour les enfants de 3 à 6

ans. Capacité d'accueil : 120 enfants. Directrice : Mme M.P. Jain. Elle est assistée de Mme Dominique Le Gros, d'une équipe d'animateurs de jeunes de 16 à 22 ans et d'une surveillante de baignade diplômée.

– Le 2^e centre de Beg-Léguer pour les enfants de 7 à 15 ans. Capacité d'accueil : 150 enfants. A noter qu'un centre de pré-adolescents est créé cette année. Directrice : Mme Dominique Le Bras, assistée de Jean-Luc Ballot (qui est aussi surveillant de baignade), de trois surveillants de baignade, d'une équipe d'animateurs, pour la plupart anciens de l'ACEV.

Le centre de Beg-Léguer (tel. 48.68.19) est situé dans un cadre magnifique, en dehors de la zone résidentielle, non loin de la plage de Gosalgorn, où l'on peut accéder directement par un chemin piétonnier à travers landes et prairies. Un vaste bâtiment d'accueil, largement ouvert sur la mer, permet de regrouper les enfants pour les repas et la sieste. A côté, dans des bungalows et des tentes, les enfants peuvent s'adonner à différentes activités sous la conduite de leurs moniteurs (bricolage, menuiserie, par exemple).

Chaque jour, la directrice, avec les animateurs, prévoit un programme d'activités différentes qui permet aux enfants de se distraire et de se développer (baignades, activités manuelles, activités sportives, randonnées à bicyclette, etc.).

Les centres sont ouverts de 8 h 30 à 16 h 30, mais des garderies pré et post centres aérés existent à Kerligonan et à Joseph Morand où les enfants peuvent

• Déplacements à la plage « centre de Kerligonan » : Lieu Beg-Léguer.

Les mercredis et jeudis de chaque semaine.

Départ de Kerligonan à 10 h 15 pour Beg-Léguer.

Retour de Beg-Léguer à 15 h pour Kerligonan.

– SOUS RESERVE DE VOS POSSIBILITÉS : Déplacements tous les mardis à Trébeurden : activité poney, avec départ de Kerligonan à 10 h et retour de Trébeurden à 12 h.

ACEV Transports d'enfants en juillet – C.A.T.

• **Matin, du lundi au vendredi inclus :** car n° 1

– USINES : 7 h 50 Thomson-LMT – 8 h LTT – 8 h 10 CIT-Alcatel – Beg-Léguer : arrêt.

– VILLE : 8 h 40 Pen an Ru – 8 h 50 ZUP – Beg-Léguer : arrêt.

• **Soir, vendredi uniquement :** car n° 1

– USINES : 16 h 20 Beg-Léguer – Thomson-LMT – LTT – CIT-Alcatel : arrêt.

– VILLE : 16 h 45 Beg-Léguer – ZUP – Pen an Ru : arrêt.

• **Soir, vendredi uniquement :** car n° 1

– USINES : 15 h 45 Beg-Léguer – Thomson-LMT – LTT – CIT-Alcatel : arrêt.

– VILLE : 16 h 30 Beg-Léguer – ZUP – Pen an Ru : arrêt.

• **Matin, du lundi au vendredi inclus :** car n° 2

– VILLE : 8 h 30 Bel-Air – 8 h 40 Morand – Kerligonan – Beg-Léguer : arrêt.

– VILLE : 8 h 30 Bel-Air – 8 h 40 Morand – Kerligonan – Beg-Léguer : arrêt.

• **Soir, du lundi au vendredi inclus :** car n° 2

– VILLE : 16 h 40 Beg-Léguer – Kerligonan – Morand – Bel-Air : arrêt.

2) Les colonies de vacances.

Le centre de vacances municipal « Jean Savidan », du nom de celui qui a légué la propriété à la ville de Lannion, est situé à Pleslin-les-Grèves, au lieu-dit Toulouin sur la corniche, dans un parc de 5 hectares de bois.

Renové cet hiver (en partie grâce à une subvention accordée par la Jeunesse et Sports), il est prêt à accueillir :

– 84 enfants de 6 à 13 ans, du 4 au 30 juillet, sous la direction de Mme Dominique Monfort.

– 82 enfants, du 2 au 30 août, sous la direction de M. Roland Tregulier.

Une partie de ces enfants viendront, comme l'an passé, de la région parisienne. En échange, 23 enfants de Lan-

nion partiront à la montagne, à Chamrousse, près de Grenoble, du 5 au 26 juillet.

3) Le centre d'accueil de Saint-Elivet

Il organise un camp en Alsace, pour les adolescents, au mois de juillet. Pour plus de précisions, se renseigner auprès du centre, tel. 37.97.87.

4) Le centre socio-culturel de Woas-Wen (Tél. 48.75.08)

Ce centre organise un camp itinérant pour les jeunes de 12 à 16 ans, du 5 au 16 juillet 1983, dans la région de Morlaix.

Les trajets se font à pied, en train ou en bateau et les hébergements en Auberge de Jeunesse ou sous tente de camping.

Pour plus de renseignements sur ces activités, n'hésitez pas à contacter les différents centres. Il y a encore des places disponibles pour accueillir vos enfants.

Je voudrais aussi décrire le centre d'accueil de la Petite enfance dont la construction vient d'être achevée et qui doit ouvrir ses portes le 29 août prochain. Il est situé rue de l'Aérodrome, non loin du manoir de Woas-Wen et du centre socio-culturel.

Mlle Roland, directrice de la crèche familiale, vient d'y transférer ses bureaux (tel. 48.70.47). Heures de permanence :

– Tous les matins, du lundi au vendredi (à la ZUP, au centre de la Petite enfance) : 9 h-10 h 30 ; mardi et jeudi, 16 h-18 h.

– Lundi et mercredi (crèche des Fontaines) : 16 h-18 h.

Et sur rendez-vous.

Ce nouvel équipement complète celui qui existe depuis plusieurs années déjà aux Fontaines et qui donne toute satisfaction aux familles.

Le nouveau centre de Ker-Uhel offre différentes possibilités de garde pour les enfants non scolarisés.

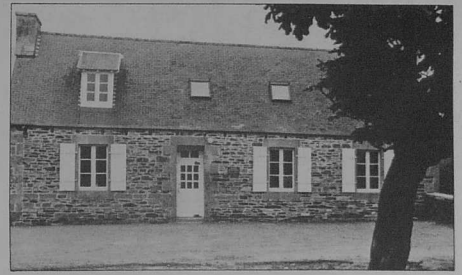
La crèche familiale : C'est la garde des enfants à domicile par une gardienne agréée (elles sont actuellement une vingtaine). Ce mode de garde permet à l'enfant de retrouver un climat familial favorable à son équilibre effectif, avec l'assurance d'une surveillance continue, notamment sur le plan médical.

La mini-crèche : C'est un équipement collectif qui peut accueillir une douzaine d'enfants à la journée.

La halte-garderie : Ce mode de garde permet à la mère de famille de faire garder ses enfants quelques heures par jour, de temps en temps, lorsqu'elle doit faire ses courses, aller chez le médecin ou faire quelque travail important chez elle dans le calme et la tranquillité.

Ainsi, les familles peuvent opter pour le mode de garde qu'elles préfèrent, en étant assurées de trouver un personnel de qualité, compétent et en nombre suffisant.

Mme de LANGLE, adjointe aux affaires sociales



CENTRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS DE SAINT-ELIVET

L'action auprès des jeunes du quartier

Durant l'année écoulée, l'action menée a été centrée sur la responsabilisation des jeunes. Plusieurs sorties extérieures ont été organisées dans ce but.

– Pâques 83 : un voyage d'une semaine à Paris.

– Pentecôte 83 : un week-end à Brest.

Connaissant la sensibilité de l'adolescent à la découverte et au voyage, nous souhaiterions continuer cette action d'ouverture des adolescents à d'autres horizons.

Marie-Hélène, participante au voyage à Paris, nous livre ses impressions et Yvan a préféré dessiner pour le voyage à Brest.

– Seize adolescents partis pour Paris ! Ce voyage a été organisé par le centre d'accueil et de loisirs de Saint-Elivet. Le départ a eu lieu à la gare de Lannion, le 11 avril ; à la joie de tous, la micheline démarra à 12 h 49, pour un changement à Plouaret. Puis nous prenons le train Corail pour Paris. Que d'agitations dans ce train !

Arrivés à Poissy, en sortant du train de banlieue, il nous reste 2 km à parcourir à pied vers l'auberge. Nous nous sommes endormis tout de suite, fatigués du voyage...

Tout la semaine, nous avons visité la ville de Paris avec ses monuments, accompagnés de deux animatrices sympathiques. C'était presque pour tout le monde la première visite pour la capitale de France. Et c'est le 16 avril que nous avons pris le train à la gare Montparnasse

pour arriver à Lannion, vers 8 h du soir, heureux de retrouver notre Bretagne ».

Marie-Hélène

Programme rentrée 83

Ce programme est donné sous réserve de la disponibilité des animateurs et pourra être amené à des modifications éventuelles.

ACTIVITES ADULTES

Mardi : gymnastique volontaire débutants, couture, guitare débutants, guitare initiés, gymnastique volontaire initiés, danse contemporaine.

Mercredi : lecture.

Jeudi : danse jazz, couture, photo.

Vendredi : gymnastique volontaire débutants, artisanat, gymnastique volontaire initiés, menuiserie, théâtre.

Samedi : jeux de rôles, théâtre, photo.

ACTIVITES ENFANTS

Mercredi : marionnettes, menuiserie, expression manuelle, danse classique, danse d'expression.

Samedi : maquettisme, atelier solitaire.

SECTEUR ADOLESCENTS

Ouverture foyer adolescents : mardi, de 17 h à 21 h ; mercredi, de 17 h à 19 h ; jeudi, de 17 h à 19 h ; vendredi, de 17 h à 21 h ; samedi, de 14 h à 18 h.

Le mercredi, de 14 h à 17 h, des activités extérieures au centre seront proposées.

Il est entendu que durant ces heures d'ouverture, les adolescents pourront compter sur la présence effective d'un permanent du centre qui sera disponible à ces moments précis.

Pour tout renseignement, s'adresser au centre, 18 rue de Saint-Elivet, tél. 37.97.87.



ans. Capacité d'accueil : 120 enfants. Directrice : Mme M.P. Jain. Elle est assistée de Mme Dominique Le Gros, d'une équipe d'animateurs de jeunes de 16 à 22 ans et d'une surveillante de baignade diplômée.

A Kerligonan, les enfants mènent des activités propres à leur jeune âge, dans le cadre d'une ancienne ferme restaurée, dans un site reposant, à la campagne, non loin de Ker-Uhel. Une piscine est à leur disposition.

– Le 1^{er} centre de Beg-Léguer (centre qui remplace celui qui ouvrait au Stanco les années précédentes). Age des enfants : 6 à 12 ans. Capacité d'accueil : 80 enfants environ. Directrice : Véronique Morin (elle a suivi un stage de formation dans ce but), secondée d'Yvette Morvan, d'un surveillant de baignade et d'une équipe d'animateurs.

– Le 2^e centre de Beg-Léguer pour les enfants de 7 à 15 ans. Capacité d'accueil : 150 enfants. A noter qu'un centre de pré-adolescents est créé cette année. Directrice : Mme Dominique Le Bras, assistée de Jean-Luc Ballot (qui est aussi surveillant de baignade), de trois surveillants de baignade, d'une équipe d'animateurs, pour la plupart anciens de l'ACEV.

attendre jusqu'au départ des cars vers les centres, de 7 h à 8 h 30 et de 16 h 30 à 17 h 15.

Un service de transports est assuré par la ville de Lannion et la CAT. Il dessert les points principaux de la ville. Voir tableau des horaires :

ACEV TRANSPORTS D'ENFANTS DE 3 A 6 ANS – « MINI-BUS »

• **Matin, du lundi au vendredi inclus**

– USINES : 7 h 50 Thomson-LMT – 8 h LTT – 8 h 10 CIT-Alcatel – Kerligonan : arrêt.

– VILLE : 8 h 30 Buhullen – 8 h 40 Morand – 8 h 50 ZUP – Kerligonan : arrêt.

• **Soir, du lundi au jeudi inclus**

– USINES : 16 h 20 Kerligonan – Thomson-LMT – LTT – CIT-Alcatel : arrêt.

– VILLE : 16 h 45 Kerligonan – ZUP – Morand – Buhullen : arrêt.

• **Soir, vendredi uniquement**

– USINES : 15 45 Kerligonan – Thomson-LMT – LTT – CIT-Alcatel : arrêt.

– VILLE : 16 h 30 Kerligonan – ZUP – Morand – Buhullen : arrêt.

LANNION en bref...

- 13 mars 83** 2^e tour des élections municipales :
majorité à la liste UAL.
- 18 mars 83** 1^{er} conseil municipal
Elections du maire, Yves Nédélec, et des adjoints.
- 25 mars 83** 2^e conseil municipal
– Elections des quatre adjoints spéciaux
– Formation des commissions
– Désignation des délégations.
- 24 avril 83** Parcours du cœur
- 2 mai 83** Conseil municipal
– Désignation des délégations (suite)
– Le point sur : SES, vieux collège, rte de Morlaix
– Toul a Laer.
- 11 mai 83** Confirmation de l'élection au Tribunal Administratif
- 25-28 mai 83** Séjour à Lannion des élèves de l'école de musique
de Günsburg.
- 18 juin 83** Foulées lannionnaises.
- 23 juin 83** Départ de M. Le Goff, receveur municipal.
- 27 juin 83** Conseil municipal
– Présentation du compte administratif 82, échan-
ges orageux entre la majorité et les oppositions
– Vote d'adhésion à l'école de musique du Trégor
– Opération « Habitat et Vie Sociale » à Ker-Uhel
– Projet de C.E.S. à Pleumeur-Bodou
– Photothèque régionale.

***Bonnes vacances à tous,
à Lannion ou ailleurs.***

Rendez-vous à la rentrée.